

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 5 (1913)
Heft: 6

Artikel: Les mouvements ouvriers dans l'industrie horlogère
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382996>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'une propagande retardant et gênant l'organisation, empêche fatallement de se produire le peu d'amélioration sociale que l'organisation syndicale pourrait réaliser même sous le régime capitaliste.

En détaillant notre comparaison pour les différentes branches professionnelles dans les pays du centre de l'Europe, nous constaterons le même phénomène. Par exemple, en Allemagne, en Autriche et en Suisse, les ouvriers typographes et lithographes syndiqués aux 80 et 90 pour cent, en travaillant généralement une heure et heure et demie de moins par jour, jouissent de salaires qui dépassent de 10 à 20 % ceux des ouvriers maçons et manœuvres, les ouvriers de l'industrie textile et les ouvriers et ouvrières de l'industrie à domicile dont le nombre des syndiqués ne dépasse que rarement 12 à 15 % du nombre total des travailleurs occupés dans l'industrie en cause.

Il est vrai que la propagande pour la grève générale n'a guère atteint, jusqu'à présent, les travailleurs de l'industrie textile et encore moins ceux de l'industrie à domicile. Cependant, leur triste sort montre ce qui attend les ouvriers de ces professions où une propagande intense pour la grève générale révolutionnaire retarde la formation de l'organisation syndicale. Quant aux expériences faites avec la grève générale, leurs effets sur l'état de l'organisation syndicale ne diffèrent pas beaucoup, c'est-à-dire ils ne sont généralement pas favorables. Nous en parlerons encore. Pour le moment, il suffit de retenir que parmi les nombreuses expériences de grève générale tentées en Europe depuis l'année 1869, il en est peu (en Russie, en France et en Italie) qui aient revêtu un caractère nettement révolutionnaire, comme l'entendent les anarcho-syndicalistes. Là où elles se produisirent ainsi, elles furent généralement suivies d'une réaction tellement brutale que le mouvement fut vite étouffé et, avec lui, l'organisation syndicale fut également étouffée pour longtemps.

Les considérations de cet ordre ont amené le rapporteur et la commission syndicale, lors de la discussion de la grève générale, à déclarer que les fédérations syndicales suisses n'admettent pas la grève générale révolutionnaire et qu'ils considèrent comme un devoir des fonctionnaires des syndicats à combattre énergiquement la propagande qui serait faite dans les réunions syndicales en faveur d'expériences de grève générale comme les anarcho-syndicalistes l'entendent.

Il y a, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une autre conception de la grève générale à examiner: celle des camarades qui veulent recourir à ce moyen pour compléter l'armement normal du prolétariat. Parmi les camarades de cette

conception fondamentale, il y a encore différents groupements d'opinion à constater.

Les uns admettent la grève générale comme moyen pouvant servir, à un moment donné, à la conquête des pouvoirs publics et en même temps comme moyen de défense dans les luttes économiques et politiques. D'autres n'admettent la grève générale que comme moyen de suprême défense, auquel le prolétariat ne pourrait avoir recours qu'à des moments très critiques, lorsque des droits ou libertés indispensables au développement de l'organisation ouvrière seraient sérieusement menacés et dans les cas où la dignité de la classe ouvrière aurait été offensée au point d'exiger une puissante action de protestation générale.

Ces manières de concevoir l'emploi de la grève générale feront l'objet d'un troisième article qui paraîtra dans le prochain numéro de la *Revue syndicale*.



Les mouvements ouvriers dans l'industrie horlogère.

Sous ce titre, le *Journal des associations patronales* (paraissant à Zurich) publie la revue suivante des mouvements et conflits intéressant tout spécialement nos camarades de l'industrie horlogère.

L'année 1913 semble devoir être choisie par les dirigeants ouvriers pour essayer les forces du parti, car au début de l'année de légères escarmouches se disputaient au *Locle*, mais furent réprimées sans trop de peine, déjouant ainsi les projets du Comité directeur qui, au moment du renouvellement des autorités communales, cherchait à se faire un tremplin électoral en laissant espérer de gros avantages aux ouvriers. On cherchait à contraindre les ouvriers conscients de leur droit constitutionnel sur la liberté d'association et soucieux de leurs propres intérêts, à entrer de force dans l'organisation syndicale et l'on ne craignait pas d'employer à cet effet la menace, la violence et la tromperie.

Ces insuccès furent annoncés dans la forme habituelle, par la formule en usage: « l'affaire s'est liquidée à notre entière satisfaction ».

Après cela vint l'affaire chez les *fabricants de boîtes argent*. C'est ici que du côté ouvrier, on ose enfin émettre des exigences nouvelles, la réduction des heures de travail et l'augmentation de 10 % sur tous les salaires, et la réduction des heures se pose de différentes manières, cessation du travail le samedi à midi ou journée de 9½ heures.

Les fabricants de boîtes de montres or ayant déjà donné ce fâcheux exemple dans l'horlogerie, il

était assez naturel dès lors que les ouvriers de la boîte de montre argent réclamaient à leur tour le même avantage. La cessation du travail le samedi à midi, ou semaine anglaise, ne sera pour les ouvriers qu'un surcroît de dépenses et de fatigue, la chose est incontestable, c'est en outre une désorganisation des horaires dans l'industrie, c'est une source de conflits en perspective, car on cherche à étendre cette exigence à toute l'industrie horlogère, qui est peut-être la moins fatigante et celle où l'ouvrier est le mieux payé.

De là est né le conflit actuel dans la boîte argent au moment du renouvellement de la convention réglant les rapports entre patrons et ouvriers, et l'on ne semble pas près de s'entendre, une dissidence s'étant produite du côté patronal, la convention ne pouvant être renouvelée sur les bases nouvelles exigées des ouvriers.

Dans cette occurrence, il semblerait tout indiqué, aux fabricants de boîtes argent de se ranger du côté patronal de l'industrie horlogère, dont ils dépendent, et de faire cause commune, les intérêts étant les mêmes, et pour étudier en commun ces problèmes nouveaux qui sont en route et viendront à leur heure, seraient même déjà un fait acquis, si l'accord avait pu se faire après une étude approfondie entre les premiers intéressés, ou alors que l'on connaîtra la loi nouvelle en préparation, sur le travail dans les fabriques.

Comme tous les maux naissent de ceux que l'on fait, cette querelle en engendra une seconde dans une fabrique de boîtes où les ouvriers se permirent de cesser le travail sans aucun avertissement, parce qu'une ouvrière travaillait sur une machine, alors que la convention ne le permettait pas.

Or, la convention étant arrivée à échéance et n'ayant pu être renouvelée, on vit sous le régime d'une liberté réciproque, et il fut admis que la dite ouvrière pouvait travailler sur cette machine n'offrant aucun danger, on avait jusqu'ici fermé les yeux.

Il semble que dans le cas particulier, on motive la cessation illégale du travail par une violation de la convention, or, lorsque l'on invoque un semblable motif, on devrait commencer par se mettre en règle avec la loi qui veut que l'on donne la quinzaine, afin d'avoir le droit de son côté, et parce que pendant le délai de quinze jours les choses peuvent s'arranger en évitation d'une grève.

C'est évidemment ce qu'on n'a pas voulu, le motif invoqué n'est qu'un prétexte, attendons la suite de cette affaire.

* * *

Après une grève prolongée à la *Fabrique de pendants de Besançon*, quelques ouvriers soucieux de leurs familles et des intérêts de l'industrie horlogère, reprirent le travail. Le journal ouvrier la

Solidarité horlogère appelle cet acte de courage, un accaparement du travail par des faux-frères.

* * *

Les *ouvriers faiseurs de cadans* cherchent par tous les moyens à empêcher les ouvriers décalageuses de gagner leur vie et demandent que les portes des ateliers leur soient fermées.

Drôle de confraternité, pour se créer un monopole.

* * *

Le Comité ouvrier prend des mesures vexatoires et graves contre la fabrique d'horlogerie *Tièche-Gammeter à Soleure*, parce que le chef de cette maison refuse toute discussion de tarif avec le comité de la F. O. I. H. (Fédération ouvrière de l'industrie horlogère) qui n'y entend rien et ne saurait discuter utilement.

Sur une semblable question de principe, la Fédération des fabricants d'horlogerie du canton de Soleure devraient répondre par d'autres mesures graves, ils auraient une belle occasion de prouver leur solidarité.

Au dernier moment nous apprenons que l'accord s'est fait en conciliation, et les ouvriers de dire encore: « à leur entière satisfaction ».

* * *

La fabrique *Williamson à Büren s./Aare* est également victime de menées sourdes. La direction de la fabrique s'est vue dans l'obligation de congédier une ouvrière après de réitérés avertissements.

Les comités ouvriers ne l'entendirent pas de la même oreille, et après de longues négociations, le nommé Graber menaçait de mesures graves si l'ouvrière n'était pas réintégrée dans sa place, son renvoi étant injustifié. On se demande le pourquoi.

La direction objecta que la dite ouvrière étant une de celles dont on doit éviter l'engagement, en donnait les motifs en déclarant que celle-ci ne rentrera pas. Là-dessus, le 7 juin, plus de cent quatre-vingts ouvriers et ouvrières donnèrent la quinzaine; les choses en sont là.

Depuis quand un chef de fabrique doit-il obéir aux injonctions d'un Graber, et n'est-il plus libre d'embaucher et de congédier qui bon lui semble. Ici encore le comité ouvrier aura su voir l'intérêt de ceux qu'il croit protéger, et il demande qu'on subventionne des caisses de chômage, à quand la caisse de retraite pour ces bons conseillers ouvriers?

Lorsque interviendra la solution de tous ces conflits, les journaux ouvriers ne manqueront pas de sortir leurs clichés et de redire à leur clientèle: « Les choses sont arrangées à notre entière satisfaction, chacun reprendra sa place, sans qu'il puisse être usé de représailles ». Peut-être les croira-t-on encore !

Laissons-les dire, cela nous coûte si peu et cela leur fait tant de bien, peut-être qu'un jour pas très éloigné viendra faire comprendre aux ouvriers de quel côté leur vient le bien.

* * *

Nous devons constater que les motifs de grève sont toujours de simples prétextes, ici on veut syndiquer par force, on a tant besoin de caisse, là on veut imposer une convention arbitraire et illégale, là encore on prend position contre les ouvrières gênantes, on veut discuter de ce que l'on ne connaît pas et imposer sa volonté, on veut réintégrer dans la fabrique une personne qui rendait sans doute de signalés services à la cause, et tant d'autres, mais les vrais motifs nous ne les connaissons sans doute pas, nous les devinons cependant et c'est là peut-être ce qui vient justifier la formule consacrée après chaque entente, le conflit est terminé à l'entièvre satisfaction des ouvriers.

En tous cas nous pouvons nous attendre encore à d'autres mouvements ouvriers et nous nous y préparons.

* * *

Voilà un rapport qui n'est pas banal. Il semble que le correspondant du *Journal des associations patronales* voit tout en noir. Les conclusions de son exposé sont plutôt mélancoliques et il ne reste guère de bon bois aux fonctionnaires des organisations ouvrières.

L'honorable correspondant du *Journal des associations patronales* ne paraît pas aimer les fatigues du cerveau, autrement il se serait donné un peu plus de peine pour comprendre l'attitude des ouvriers syndiqués et de leurs mandataires à l'occasion des différents conflits qu'il vient de signaler. Ce monsieur préfère raconter des histoires qu'au fond il connaît encore bien moins que les fonctionnaires de la Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère, en ajoutant pour commentaires les tartines habituelles, d'un vieux cliché, que la presse patronale sert à ses lecteurs. Cette pauvreté d'arguments est excusable, car la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a. Par contre, le correspondant du *Journal des associations patronales* aurait au moins dû chercher à connaître un peu les circonstances dans lesquelles les travailleurs de l'industrie horlogère luttent actuellement pour leur existence. Il aurait alors compris combien les revendications des ouvriers, tant boîtières que horlogers ou autres branches, sont justes. S'il le faisait maintenant, monsieur le correspondant du *Journal des associations patronales* comprendrait qu'il a agi injustement et sans la moindre objectivité vis-à-vis des ouvriers de l'industrie horlogère, en publiant un rapport aussi tendancieux sur leur mouvement. S'efforcer d'être juste et défendre le bien, c'est

surtout ce qui donne une entière satisfaction aux travailleurs syndiqués. Quant à la revue des mouvements, telle qu'elle nous est présentée par le *Journal des associations patronales*, nous ne savons pas si le comité directeur de la Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère tiendra à mettre les choses au point. En attendant, nous n'avons qu'un vœu à exprimer, c'est que le secrétariat de la Fédération syndicale ouvrière publie également de temps à autre, c'est-à-dire tous les trois mois, une revue des mouvements, telle que nous l'avons trouvée dans l'organe des associations patronales.



La méthode Taylor.

On en parle beaucoup en France depuis la grève de chez Renault. Elle soulève quelques-uns des problèmes les plus délicats et les plus passionnans qui se posent aujourd'hui devant le prolétariat militant. Elle mérite une étude approfondie à laquelle notre petite revue compte bien se livrer. Peut-être même pourrait-elle donner lieu, dans nos colonnes, à un débat ou tout au moins à une conversation où des camarades de diverses professions nous communiqueraient les observations résultant de leur expérience personnelle.

Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de dire en quoi la méthode consiste et de noter sommairement quelques-unes de ses conséquences.

Taylor est un type bien américain. Quel est son métier ? Il fut d'abord « Collegeman », c'est-à-dire qu'il entreprit dans une des plus célèbres universités des Etats-Unis un cours d'études supérieures. Quelques années plus tard, nous le retrouvons manœuvre dans un atelier métallurgique, puis mécanicien, puis chef d'un bureau d'études, puis ingénieur. Il a, au cours de sa carrière, inventé quelques-uns des aciers à outils qui ont fait faire les progrès les plus marquants au travail des métaux. Il a inventé une machine à affûter les outils, sans compter la méthode qui lui vaut une si bruyante renommée.

* * *

Le premier poste de Taylor, quand il put s'élever au-dessus de la position de manœuvre, fut celui de magasinier du magasin d'outils de la Midvale steel company. Fonction bien modeste, et pour laquelle des études supérieures paraissaient bien superflues. Sa besogne consistait simplement à remettre aux ouvriers, contre des bons, les outils nécessaires à leur travail. Et cependant, pour avoir appelé à cet emploi un homme d'intelligence supérieure, dont l'esprit avait été encore affiné par la culture académique, la compagnie réalisa un profit énorme. Tant il est vrai que pour bien faire, pour faire au mieux une besogne si humble qu'elle